



## Communiqué de presse

### Projets d'arts choisis pour le programme résidences de création N.-B.-Manitoba

(Fredericton, Mai 2012) – Deux projets ont été choisis pour recevoir du financement dans le cadre du programme résidences de création Nouveau-Brunswick/Manitoba. Les propositions soumises par les artistes **Mathieu Léger**, Moncton, Nouveau-Brunswick et **Christine Fellows**, Manitoba, ont été choisies par un jury de pairs professionnels pour cet échange. Léger va travailler avec La Maison des artistes visuels francophones à Saint-Boniface au Manitoba sur un projet de photographie de trois mois et Fellows va entreprendre une résidence de neuf semaines au cours de laquelle elle participera en tant que compositeur en résidence au Charlotte Street Arts Centre à Fredericton, Nouveau-Brunswick. Au cours de la résidence, elle collaborera avec la chorégraphe néo-brunswickoise, Lesandra Dodson, sur une nouvelle œuvre de théâtre musical expérimental.

Il s'agit de la troisième année où le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) et le Conseil des arts du Manitoba ont établi un partenariat d'un programme de résidence d'artiste. Dans le cadre de ce programme, une bourse plafonnée à 10 000 \$ permet aux artistes d'une province de séjourner dans l'autre province pendant un à trois mois pour réaliser un projet de création ou de ressourcement professionnel.

Cette entente prévoit la création d'un programme annuel d'échanges d'artistes et d'écrivains professionnels, permettant aux candidats sélectionnés de réaliser des résidences de création et de ressourcement dans la province participante. Disposant d'une totale autonomie, les créateurs participant à ce programme définissent eux-mêmes les objectifs de leur séjour et élaborent les paramètres et les conditions de sa réalisation en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire où aura lieu la résidence.

Par ces ententes, artsnb souhaite proposer aux créateurs néo-brunswickois un nouvel outil de développement de carrière et poursuivre une collaboration fructueuse avec les conseils des arts des provinces voisines.